



Retour sur les WEBINAIRES

Pourquoi et comment créer
un 3^{ème} collège ?

6 webinaires organisés en juin 2025



PARTICIPANTS

— Environ 45 membres représentés
(soit 1/3 des entreprises)



NOMBRE DE PARTICIPANTS

— Entre 4 et 18 participants
par séance



DURÉE MOYENNE

— 1h30 par webinaire



SYNTHÈSE PRÉVUE

— A Marrakech (octobre 2025),
décision finale au printemps 2026

Proposition initiale

Au delà des 2 collèges historiques

1



des **CONSULTANTS** et
BUREAUX d'ÉTUDES
en **INGÉNIERIE DE LA**
RESTAURATION

2



des **FABRICANTS de MATÉRIELS**
et d'**EQUIPEMENTS de**
GRANDES CUISINES

dont l'activité est constituée à au
moins 70% par la fabrication

Création d'un 3^{ème} Collège des TIERS REPRESENTATIFS

Un élargissement des collèges est nécessaire, pour intégrer la diversité des (nouveaux) métiers et garantir une ouverture à la dynamique de notre filière,

→ Les statuts garantissent les modalités et la pertinence des adhésions :



***Le collège des Tiers représentatifs**, comprenant des sociétés ou des personnes apportant un intérêt à la profession (le nombre d'entreprises membres de **ce collège ne pourra excéder 25 % du nombre total d'entreprises adhérentes**). Ce collège **pourra intégrer des représentants des installateurs**, notamment des syndicats professionnels et/ou des groupements professionnels. »*



Proposition initiale

Des précision apportées quand à la représentativité de ce nouveau collège



■ AJOUT D'UN NOUVEL ARTICLE SUR LA REPRÉSENTATION DES MEMBRES (ARTICLE 10) :

Précision apportée sur **le nombre de représentants admis dans chaque collège** :

« *Les entreprises du collège Consultants et Bureaux d'Études sont représentées par 1 à 4 personnes d'une même société.*

Les entreprises du collège Fabricants sont représentées par un maximum de 2 personnes.

Les entreprises du collège Tiers représentatifs sont représentées par une seule personne.

■ DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES (ARTICLE 12 ET 14)

Précision apportée sur **le droit de vote** : « *Le collège des Tiers représentatifs n'a pas le droit de vote.* »

VOTE A BORDEAUX UN SIGNAL FORT !



1/3 POUR

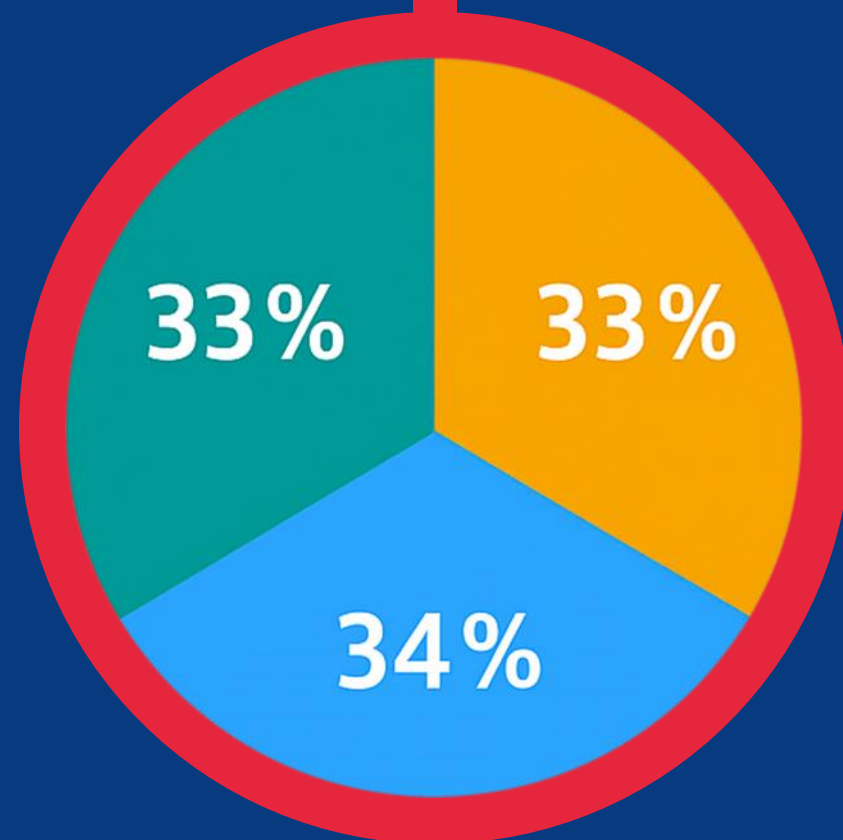


1/3 CONTRE



1/3 ABSENTION

Abstention = manque de débat
et besoin d'éclaircissements



LES ALERTES



Risque que le 3^{ème} collège soit perçu comme une « classe inférieure »

Inégalité : même cotisation mais pas de droit de vote

Risque de conflits d'intérêts si installateurs intégrés individuellement

Nécessité de clarifier les critères d'appartenance



AVIS SUR LE 3ÈME COLLÈGE



ARGUMENT POUR

Ouverture aux métiers émergents (réemploi, innovation...)



ARGUMENT CONTRE

Risque de dilution de l'identité RFE, perte de neutralité



ARGUMENT NEUTRE

Privilégier des partenariats plutôt qu'une adhésion directe

PLACE DES INSTALLATEURS



Débats récurrents lors des webinaires

- Risque de déséquilibre si intégrés directement dans le 3^{ème} collège,
- Relation commerciale directe avec les fabricants (client/fournisseurs),
- Risque de conflits d'intérêts et perte de neutralité pour les consultants.



Consensus progressif

- Ne pas intégrer les installateurs comme membres du 3^{ème} collège,
- Privilégier une représentation via leurs syndicats ou groupements,
- Développer des conventions de partenariat pour des échanges réguliers,
- Envisager leur participation à des événements (24h, congrès...) via des invitations.



Objectif

- Maintenir l'ouverture de RFE à l'écosystème,
- Préserver la cohérence, la neutralité et la vocation initiale de RFE.

OUI AU 3ÈME COLLÈGE



(Pour les métiers atypiques / innovants mais sans les installateurs)



Ce 3^{ème} collège devra avoir la même représentativité que celui des fabricants



Pas de limite de nombre de sociétés admises



2 personnes par société

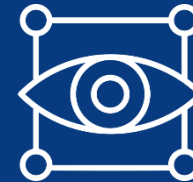


Cotisations identiques à celles des fabricants



Admission aux 2/3 des votes du CA à celles des fabricants

DÉVELOPPER DES CONVENTIONS PARTENARIATS



Solution privilégiée pour l'ouverture :

Signer des conventions
avec des associations ou
représentations de :

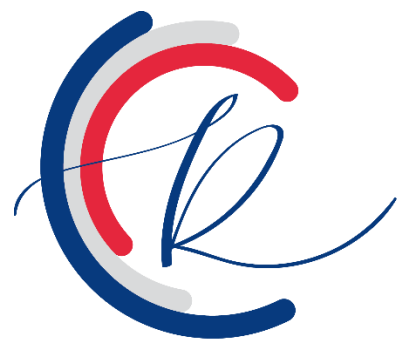
- > Installateurs,
- > Syndicats
professionnels
(SNRC, UMIH...),
- > Associations (Agores,
Restau'co...),
- > Permettre des
échanges croisés et des
interventions.

Avantages

- > Préserver la structure
claire des différents
collèges RFE,
- > Intégrer des métiers
connexes sans ouvrir de
droit de vote,
- > Gérer la représentativité
par entités collectives
plutôt que par entreprises
individuelles.

Perspectives

- > Mettre en place un cadre
de convention dès fin 2025
– début 2026,
Intégrer ces partenaires
dans la préparation du
congrès prévu pour 2026 –
2027.



RESTO
FRANCE
EXPERTS

Expertise et savoir-faire en restauration